

30 octobre 2017

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Consensus sur l'avenir de la gestion des déchets et des ressources en Suisse

Onze acteurs (autorités, milieux politique et économique et société civile) ont officialisé leur vision commune de la future gestion durable des déchets et des ressources en Suisse par l'adoption de onze principes directeurs. Ils visent ainsi à réduire l'utilisation d'énergie et de matériaux pour générer des produits et des prestations de service, à optimiser la durée de vie des produits et à éviter autant que possible la production de déchets. Les déchets inévitables devront être réinsérés de manière plus systématique dans les cycles de matières ou valorisés dans une optique de durabilité. Ces principes directeurs sont présentés aujourd'hui, à l'occasion de la cinquième édition du Swiss Green Economy Symposium qui se tient à Winterthour.

Les nouveaux principes directeurs indiquent la voie à suivre pour relever les défis actuels et futurs que pose la gestion helvétique des déchets et des ressources. La priorité n'est plus seulement de réduire au maximum l'impact environnemental des déchets, mais aussi de les considérer comme une ressource précieuse et, en tant que telle, de les soumettre à une valorisation matière et énergétique ingénieuse. Afin d'accompagner au mieux cette évolution, le canton d'Argovie, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'association faîtière economiesuisse ont décidé en 2014 de lancer ensemble le Trialogue des ressources, à l'initiative de Swiss Recycling et de l'Association suisse des exploitants d'installations de traitement des déchets (ASED). Pour Stephan Attiger, conseiller d'État du canton hôte d'Argovie et président du Trialogue des ressources, le processus a apporté une valeur ajoutée : *« Pour la première fois, les organisations économiques, environnementales, d'élimination des déchets et de recyclage ainsi que les autorités à différents niveaux de l'État se sont mises d'accord sur des principes directeurs communs. Grâce à eux, elles pourront avancer, de manière plus systématique et ciblée, sur la voie de la gestion des déchets et des ressources, sur laquelle elles se sont déjà engagées. »*

De la gestion des déchets à la gestion des ressources

Aujourd'hui, la Suisse consomme énormément de ressources. Notre société génère beaucoup de déchets de nature très variée. La production de matières premières secondaires à partir de déchets gagne de plus en plus en importance et contribue à la préservation des matières premières primaires. Pour l'instant, seules quelques fractions spécifiques des déchets peuvent être recyclées en matières premières secondaires commercialisables à des coûts acceptables. Dans le cadre d'une gestion durable des ressources, on cherche à réduire l'utilisation d'énergie et de matériaux pour générer des produits et des prestations de service, à optimiser la durée de vie des produits et à éviter autant que possible la production de déchets. Les producteurs, consommateurs et autres acteurs partagent la responsabilité des impacts sur l'environnement des produits tout au long de leur

cycle de vie. Ainsi, lorsque des déchets sont produits, on tente de les réinsérer dans les cycles de matières ou de les valoriser dans une optique de durabilité énergétique. Pour atteindre ces objectifs, il faut prendre des mesures audacieuses. Les milieux politique, économique et scientifique, les pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes) ainsi que la société devront travailler main dans la main. Tel est le message essentiel du Trialogue des ressources.

Vaste processus

Le Trialogue des ressources regroupe onze institutions, organisations et associations issues des milieux politiques et économiques ainsi que de la société civile et directement concernées par le sujet (voir encadré). Au cours d'un processus intensif, ces dernières ont formulé conjointement onze principes directeurs pour la gestion des déchets et des ressources en Suisse à l'horizon 2030 (voir encadré) qu'elles ont adoptés à l'unanimité. Les conventions et contrats internationaux, les bases constitutionnelles ainsi que la législation sur l'environnement en vigueur sont le point de départ de ces principes directeurs.

Orientation vers des solutions acceptables par une majorité

Les principes directeurs adoptés conjointement doivent donner aux organisations impliquées une orientation pour concevoir leur politique de gestion des déchets et des ressources. Dans l'intérêt commun de la société, de l'économie et de l'environnement, et aux fins d'une gestion durable des déchets et des ressources, ils doivent aider à trouver, dans un pays hautement développé et dépourvu de matières premières tel que la Suisse, des solutions susceptibles d'être acceptées par une majorité, c'est-à-dire des solutions qui optimisent les bénéfices pour l'environnement et réduisent au maximum les impacts sur celui-ci.

Informations complémentaires et personnes de contact :

www.ressourcentrialog.ch (en allemand)

M. Stephan Attiger, conseiller d'État et chef du département des travaux publics, des transports et de l'environnement du canton d'Argovie ; président du comité ; tél. 062 835 32 04 (rappelle)

M. Peter Kuhn, département des travaux publics, des transports et de l'environnement du canton d'Argovie ; président de la direction de projet ; tél. 062 835 34 21

Les onze principes directeurs pour la gestion des déchets et des ressources en Suisse à l'horizon 2030

Principe directeur 1 : L'économie et la société agissent de manière responsable et volontaire.

Principe directeur 2 : Le marché de la valorisation des déchets doit s'orienter vers une concurrence loyale entre les différents acteurs.

Principe directeur 3 : La production de déchets est évitée autant que possible.

Principe directeur 4 : Les matières premières circulent de façon optimale en circuits fermés.

Principe directeur 5 : Les producteurs, consommateurs et autres acteurs sont responsables des impacts sur l'environnement des produits tout au long de leur cycle de vie.

Principe directeur 6 : Les matières premières primaires et secondaires sont exploitées en Suisse de façon durable.

Principe directeur 7 : Les mesures visant à éviter et surtout à valoriser les déchets sont priorisées sur la base de leur efficacité et efficacité économiques et écologiques.

Principe directeur 8 : La transparence au niveau des flux de matières et des flux financiers constitue la base de toute optimisation des systèmes de gestion des déchets.

Principe directeur 9 : Des standards élevés sont respectés dans le cadre de la valorisation et du traitement des déchets.

Principe directeur 10 : La conception et le développement des systèmes de gestion des déchets visent à optimiser les coûts, les bénéfices pour l'environnement et la satisfaction du client.

Principe directeur 11 : Grâce à l'innovation et aux technologies de pointe, l'approche suisse de la gestion des déchets et des ressources a un effet de levier important sur le plan international.

Vous pouvez télécharger les principes directeurs ainsi que les explications à leur sujet sur le site Internet du Trialogue des ressources : <http://www.ressourcentrialog.ch/ergebnisse/>

Qu'est-ce qu'un trialogue ?

Le trialogue est un processus qui vise à mener une réflexion dirigée, structurée, étayée et ciblée sur un sujet de société important, en dialogue avec un large éventail d'acteurs issus du monde scientifique, de l'économie et de la société civile. Il s'articule autour d'une série d'échanges propices à l'ouverture réciproque et à l'apprentissage mutuel, menés sur des thèmes en prise directe avec les affaires politiques courantes, hors de toute présence médiatique et dans le cadre d'une convention de collaboration contraignante. Cette nouvelle forme de dialogue axée sur la médiation a été utilisée pour la première fois entre 2007 et 2014, dans le cadre des discussions menées avec les représentants du monde scientifique, de l'économie et de la société civile, sous la houlette de l'association Trialogue Energie Suisse, en vue de donner des impulsions pour une politique énergétique durable et compétitive (<http://www.energietrialog.ch/fr/f52000035.html>).

Organisations ayant participé au processus :

- Office fédéral de l'environnement (OFEV)
- cemsuisse
- economiesuisse
- Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB
- Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse CI CDS
- Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement CCE
- Organisation Infrastructures communales OIC
- asr Recyclage Matériaux Construction Suisse
- Fondation PUSCH/ WWF Suisse/ Cosedec
- Swiss Recycling
- Association suisse des exploitants d'installation de traitement des déchets (ASED)

Le canton d'Argovie a officié comme organisateur et hôte. La responsabilité globale du processus est confiée à un comité, composé des personnes suivantes : Monika Rühl, présidente de la direction d'economiesuisse ; Karine Siegwart, sous-directrice de l'OFEV ; Rainer Bunge, professeur à la Haute école de Rapperswil ; et Stephan Attiger, conseiller d'État et chef du département des travaux publics, des transports et de l'environnement du canton d'Argovie (présidence).